

Résolution adoptée par le PVE

Une autre vision de la PAC: construire des systèmes alimentaires et agricoles équitables, justes sur le plan social, soucieux de l'environnement, sains et bienveillants en Europe et dans le monde

Le budget de l'UE étant affecté à 40 % à la Politique agricole commune (PAC), les décisions prises concernant les systèmes et pratiques agricoles qu'il convient de promouvoir façonnent directement les systèmes alimentaires de l'UE. La manière dont nous pratiquons l'agriculture a un impact majeur sur la société et sur l'environnement au sein et en dehors de l'UE. La PAC est gouvernée principalement par un paradigme de production hérité de l'après-Seconde Guerre mondiale mais devenu complètement obsolète aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle nous appelons à l'adoption d'une autre vision de la PAC.

Dans notre vision, les enjeux clés des futures politiques alimentaires sont les suivants:

- S'adapter au changement climatique et en atténuer les effets;
- Garantir la cohérence avec les Objectifs de développement durable;
- Garantir l'exploitation durable des ressources naturelles;
- Éviter les impacts négatifs sur l'eau, le sol et l'air;
- Réduire l'utilisation d'intrants chimiques – pesticides, engrais – et d'antibiotiques;
- Infléchir la contribution de l'agriculture à la perte de biodiversité, aux pluies acides et à l'eutrophisation;
- Garantir le bien-être animal et réduire la consommation de viande et l'utilisation de ressources et les effets sur la santé et le climat qui y sont associés;
- Assurer que des terres soient disponibles et abordables pour les petits agriculteurs;
- Créer des environnements ruraux vivants;
- Garantir aux agriculteurs un revenu équitable et réduire les inégalités entre les États membres et entre les régions;
- Favoriser la santé publique en assurant une nourriture de qualité, nutritive et adéquate pour toutes et tous;
- Éviter le gaspillage de nourriture;
- Garantir la souveraineté alimentaire;
- Soutenir un secteur primaire européen sain.

L'agriculture ne doit pas être polarisée sur une division des terres en zones perçues comme productives et non productives. Au lieu de cela, nous devons maintenir un système alimentaire cohésif qui corrige les déséquilibres et distribue la productivité en dehors des zones les plus favorisées.

Le Cadre financier pluriannuel 2014-2020 affecte 408,31 milliards d'euros à la PAC, dont la majeure partie est allouée au premier pilier pour soutenir directement les revenus des producteurs agricoles. Malheureusement, les subventions sont octroyées à tous les producteurs, quelle que soit la nature de leurs activités. Moins de 30 % des dépenses agricoles de l'UE sont consacrées à des actions vers l'environnement et le climat. Les investissements dans des systèmes d'agriculture biologique représentent à peine 1,5 %. Considérant la destruction sociale qu'elle provoque et le

Résolution adoptée par le PVE

désastre qu'elle représente en termes de biodiversité, il est inquiétant de voir la production agro-industrielle bénéficier autant de la PAC. C'est pourquoi le budget devrait être réorienté de manière à bénéficier davantage à l'agriculture biologique et aux circuits alimentaires courts.

Le modèle d'agriculture européen a un impact majeur sur notre environnement: actuellement, l'agriculture européenne contribue à hauteur de 10,35 % au total des émissions de gaz à effet de serre de l'UE, et 44 % du volume d'extraction d'eau de l'UE est utilisé pour l'agriculture. La pollution engendrée par les pesticides et les engrais utilisés dans l'agriculture est une cause majeure de la piètre qualité de l'eau et du déclin des populations d'insectes, notamment des abeilles, qui assurent la pollinisation de nos cultures. Au cours des cent dernières années, 75 % de la diversité génétique végétale a été perdue à la suite de l'abandon de multiples variétés locales au profit de variétés génétiquement uniformes. Aujourd'hui, 74 % de la production alimentaire mondiale est générée par douze cultures et cinq espèces animales. En défrichant les habitats naturels pour mettre en place des monocultures intensives, l'Europe perd chaque année 970 millions de tonnes de terre. L'UE gaspille aujourd'hui environ 88 millions de tonnes de nourriture, soit 20 % de la production alimentaire totale annuelle, pour un coût estimé à 143 milliards d'euros.

L'agriculture européenne a aussi un impact majeur sur notre société. La dérégulation du marché expose les agriculteurs à la volatilité du marché. Dans l'UE, une exploitation agricole sur quatre a disparu entre 2003 et 2013. Cette tendance est exacerbée par le fait que la PAC promeut des exploitations sans cesse plus vastes et plus spécialisées. Les opportunités d'emploi dans le secteur sont en déclin. Dans le même temps, en 2015, un jour sur deux, 43 millions de citoyen.nes européen.nes (8,5 % de la population du continent) n'ont pu se permettre un repas de qualité. La pollution par les pesticides, l'utilisation à grande échelle d'antibiotiques dans l'élevage et les valeurs nutritionnelles déséquilibrées causent des problèmes de santé publique, ce qui entraîne des dépenses supplémentaires en soins de santé pour les citoyen.nes européen.nes.

Si l'Europe ne franchit pas, avec détermination, le pas pour créer un système alimentaire durable, le coût pour le citoyen européen va continuer d'augmenter. La nouvelle PAC doit répondre aux défis actuels et futurs.

Nous demandons la tenue de négociations transparentes et ambitieuses pour une réforme de la PAC, assurant des mandats et des engagements politiques forts pour les co-législateurs. L'influence de l'agro-industrie et des multinationales de l'industrie chimique doit être limitée. Des négociations doivent être menées dans l'intérêt public et déboucher sur une vision positive qui profite aux communautés agricoles plutôt que de servir une poignée d'intérêts privés. Enfin, nous exhortons l'UE à maintenir et à relever ses normes de qualité alimentaire strictes au lieu de participer à la course vers le bas qui résulte souvent d'accords de libre-échange mis en œuvre sous l'influence du projet économique néo-libéral.

De plus, puisqu'une réforme de la PAC est nécessaire, nous pensons qu'il serait inefficace de réformer le secteur agricole sans réformer le système alimentaire dans son ensemble. Nous ne serons pas en mesure d'opérer une transition concrète vers une agriculture durable si nous n'élargissons pas aux systèmes alimentaires. C'est pourquoi nous soutenons l'idée de faire évoluer le débat au-delà de la PAC, et de créer une « Politique alimentaire commune ».

Résolution adoptée par le PVE

Nos demandes de réforme de la PAC sont les suivantes:

- 1. Actualiser les objectifs de la PAC:** nous demandons que l'objectif général soit mis à jour. La nouvelle PAC doit garantir à tou.tes les Européen.nes une nourriture durable de bonne qualité, saine et locale. Sur le long terme, l'objectif doit être de réaliser une transformation agroécologique complète pour atteindre 100 % de production biologique et une souveraineté alimentaire totale de l'Europe fondée sur la résilience à l'importation et sur le commerce équitable.
- 2. Modifier la nature des paiements directs pour adopter un modèle biologique et agroécologique:** l'agroécologie est le moyen de convertir notre agriculture en un secteur responsable sur le plan environnemental et social, capable de relever nos défis actuels. Les paiements de la PAC doivent être basés sur des résultats et associés à des critères tels que la garantie d'emplois de qualité, l'amélioration de la qualité des sols et des eaux ou le bien-être animal, accroissant la biodiversité. Les paiements doivent clairement donner la priorité aux exploitations qui appliquent les principes de l'agriculture biologique et agroécologique (voir annexes I et II).
- 3. Rééquilibrer les piliers 1 et 2:** les transferts du deuxième au premier pilier doivent être interdits et la priorité stratégique claire doit être donnée au pilier 2. Les paiements du pilier 2 doivent être basés sur l'impact plutôt que sur les méthodes spécifiques. La territorialité du pilier 1 doit être renforcée en transférant des subventions d'un système basé sur les hectares vers un système donnant la priorité aux services d'écosystème.
- 4. Rendre l'agriculture rentable:** les producteurs agricoles doivent être en mesure d'obtenir un revenu décent en pratiquant des prix équitables et rémunérateurs qui excèdent les coûts de production. Il faut encourager l'autonomie des agriculteurs et leur indépendance vis-à-vis des intrants. Nous devons réduire la volatilité au moyen d'un système de gestion de l'offre qui fasse correspondre l'offre à la demande de l'UE afin d'éviter les crises quand le marché est en déséquilibre. La PAC doit chercher à préserver un maximum d'exploitations agricoles et à fournir un revenu équitable aux exploitants et aux travailleurs agricoles. La PAC doit permettre et soutenir la possibilité de combiner agriculture et autres services rentables comme la production d'énergie durable et le tourisme écologique.
- 5. Raccourcir les chaînes alimentaires:** les aliments locaux doivent bénéficier de facilités particulières. La production destinée à la consommation locale doit offrir une meilleure marge de paiements directs. La législation doit aider les petits exploitants agricoles à produire, transformer et vendre directement.
- 6. Observer une politique de « non-préjudice »:** les effets externes de la PAC sur les pays en développement doivent être réduits de manière significative et surveillés. La production européenne pour la consommation domestique doit être favorisée par rapport aux exportations. Les subventions qui favorisent l'exportation, même indirectement, doivent être supprimées. Conserver la PAC comme une politique de niveau européen aidera à négocier

Résolution adoptée par le PVE

des règles d'import/export qui favorisent l'agriculture, les acteurs et les sociétés responsables sur le plan écologique et social.

7. **Réduire la dépendance de l'UE en matière de protéines:** l'autonomie protéique de l'UE doit être renforcée en réduisant la production de viande et de produits laitiers, en particulier dans les élevages intensifs axés sur l'exportation, et en augmentant la production de protéines végétales dans l'UE. Nous demandons la mise en place d'une stratégie en matière de protéines consistant à remplacer le soja importé, qui est source d'accaparement de terres et de destruction de forêts tropicales et de savanes, par des cultures locales de légumineuses, dans le cadre d'une rotation plus longue sur toutes les terres arables, stimulant ainsi les marchés alimentaires locaux et régionaux. Le broutage en pâture doit avoir la priorité.
8. **Observer un principe de précaution :** en ce qui concerne les produits chimiques utilisés en agriculture appliquer le principe de précaution (art. 191 du Traité sur le fonctionnement de l'UE) et cela de façon plus stricte concernant les substances qui risquent de mettre en danger la santé humaine et les écosystèmes ; appliquer une taxation écologique en abolissant les aides de la PAC pour les engrais minéraux et les pesticides ; ne pas subventionner les cultures d'OGM et les élevages d'animaux nourris aux OGM.
9. **Fixer des normes de production:** établir des normes plus cohérentes pour la production en termes de durabilité, de traditions locales, de santé et de sécurité, définir des objectifs de bien-être animal visant à compléter les cycles nutritifs, et promouvoir des normes qui favorisent les petites exploitations agroécologiques plutôt que la production industrielle. Les États membres doivent avoir la possibilité de dédommager les agriculteurs pour l'augmentation des coûts consécutive aux mesures allant au delà de la réglementation européenne.
10. **Soutenir les petits producteurs:** protéger les exploitant.es agricoles de la concurrence déloyale imposée par les politiques de commerce international; imposer des tarifs plus élevés pour les premiers hectares/acres de terre (en fonction de la moyenne nationale).
11. **Garantir l'accès aux jeunes:** la PAC doit offrir des possibilités d'aider les jeunes et les nouveaux agriculteurs à acquérir des terres et démarrer une exploitation. Une simplification administrative doit être appliquée pour faciliter la transition générationnelle dans les exploitations.
12. **Garantir l'égalité entre les sexes:** reconnaissant les femmes comme force motrice du développement d'activités innovantes, la nouvelle PAC doit soutenir les femmes dans les régions rurales notamment en proposant des services sociaux et des incitations spéciales pour les encourager à prendre part au processus décisionnel, en particulier dans le cadre du programme LEADER.
13. **User de prudence face aux lobbies de l'agriculture de précision, du big data et des machines lourdes:** si les technologies, notamment les systèmes de prévision des

Résolution adoptée par le PVE

conditions climatiques extrêmes et des invasions de nuisibles, présentent un potentiel considérable en vue de planifier le travail et les interventions agricoles, la prudence est de mise face aux intentions peu cachées des lobbies de l'« innovation » et du « big data ». La mise au point de nouvelles techniques de big data ou d'agriculture de précision doit se faire de manière transparente, sur un modèle open source et avec la participation des producteurs agricoles, afin d'assurer l'autonomie de ces derniers.

- 14. Soutenir la recherche et la formation:** l'enseignement des pratiques agroécologiques doit être obligatoire dans la formation professionnelle agricole et doit être promu au-travers du Système de conseil agricole (SCA). L'UE doit mettre en place une stratégie pour faciliter le transfert de connaissances d'agriculteur à agriculteur et par le biais de systèmes de conseils agricoles financés publiquement et de recherches participatives. Recourir aux Partenariats européens pour l'innovation, qui réunissent chercheurs, agriculteurs et autres praticiens, pour tester et diffuser des pratiques agroécologiques selon une approche participative et communautaire.
- 15. Financer la transition:** les agriculteurs qui optent pour une transition agroécologique doivent être encouragés et soutenus financièrement. Les outils liés aux assurances ne sont pas la solution et ne doivent pas être financés par la PAC.
- 16. Assurer la cohérence de la PAC avec les autres politiques:** les objectifs stratégiques de la PAC doivent être coordonnés avec les programmes de développement rural, de développement régional et autres programmes connexes. La PAC doit également être en cohérence avec les objectifs concernant la vie sauvage et la conservation de la nature, la gestion durable de l'eau, l'économie circulaire, la santé publique, la coopération internationale et le développement, ainsi que la prévention du changement climatique et l'atténuation de ses effets. Le respect des droits humains et sociaux des travailleurs agricoles doit être une condition pour percevoir des subventions de la PAC. Afin d'assurer une plus grande cohérence entre les domaines d'action et les niveaux de gouvernance, les commissions du Parlement européen, conseils de l'UE et directions générales de la Commission concernés doivent être impliqués dans le processus de réforme.
- 17. Promouvoir l'utilisation et l'échange de semences locales:** il est essentiel de promouvoir les semences locales et de faciliter leur échange. Des incitations en faveur des semences locales reconnues et appropriées au type de sol doivent être créées par le biais du pilier 2. Soutenir la mise au point de races animales et de variétés de semences mieux adaptées à des méthodes de production plus respectueuses de l'environnement. En complément, encourager l'élevage de races animales locales traditionnelles.
- 18. Garantir le bien-être animal:** des normes plus strictes doivent être appliquées aux élevages pour pouvoir bénéficier de subventions de la PAC. Le transport d'animaux doit être limité et les organismes enfreignant cette règle doivent être pénalisés par une suspension de l'aide de la PAC. La distance maximale absolue entre l'exploitation et l'abattoir doit être fixée à 300 km (4 heures de trajet). Les élevages en prairie doivent être prioritaires grâce à un meilleur ciblage des paiements directs. Les exportations d'animaux

Résolution adoptée par le PVE

vivants doivent être strictement réglementées. Promouvoir les méthodes d'élevage qui améliorent la santé et le bien-être des animaux et réduisent ainsi le besoin de médication. L'usage d'antibiotiques doit être strictement réglementé; les mesures contre la résistance antimicrobienne et le respect de ces réglementations doivent être une condition nécessaire pour bénéficier de l'aide de la PAC.

19. **Être prudent avec la production d'énergie biomasse:** les subventions de la PAC et les incitations en faveur des énergies renouvelables ne doivent pas encourager la production de bioénergie lorsque cela a un impact négatif sur l'environnement et l'utilisation des terres.
20. **Instaurer un plafond de subvention:** un plafond de 50 000 euros doit être appliqué aux subventions. Ce plafond ne peut être dépassé que si l'exploitation emploie un grand nombre de travailleurs ou joue un rôle social et environnemental important. Des mesures appropriées doivent être adoptées pour éviter les infractions à cette règle (par ex. diviser les terres pour être en conformité avec la loi).
21. **Simplifier:** nous sommes favorables à une simplification de la PAC – mais pas selon l'interprétation de la Commission. Nous sommes opposés à la renationalisation de la PAC, qui ne ferait qu'exacerber un sentiment croissant de concurrence déloyale entre les agriculteurs de l'UE. Au lieu de cela, nous demandons une réduction de la bureaucratie et davantage de clarté et de transparence dans les procédures de la PAC.
22. **Mobiliser plus de fonds pour la surveillance:** pour s'assurer de l'application correcte des conditions proposées dans cette résolution pour percevoir des aides de la PAC, nous demandons que soit créé un système de surveillance européen (au niveau de l'UE) pour les exploitations et les producteurs agricoles recevant des aides de l'UE. Une équipe de recherche européenne doit également être mise sur pied pour surveiller l'application effective des mesures environnementales. Des objectifs, des sous-objectifs et des indicateurs spécifiques doivent être définis pour permettre l'évaluation.

ANNEXE I

Les cinq principes qui caractérisent un système agroécologique (Altieri, 2002):

1. Recycler la biomasse et équilibrer les flux et la disponibilité de nutriments;
2. Assurer un état du sol favorable à la croissance végétale en améliorant la matière organique;
3. Minimiser les pertes de lumière solaire, d'eau et de nutriments en gérant le microclimat et la couverture du sol et en pratiquant la récupération d'eau;
4. Améliorer la diversité biologique et génétique sur les terres cultivées;
5. Améliorer les interactions biologiques bénéfiques et diminuer l'usage de pesticides.

ANNEXE II

Résolution adoptée par le PVE

Principes de gestion biologique des terres agricoles recensés par l'IFOAM:

Aspects environnementaux

- Bonne qualité d'eau et d'air – réduire la densité d'occupation, gérer le fumier et n'utiliser que des substances ayant un impact limité sur l'agroécosystème;
- Haut degré de biodiversité dans l'exploitation – conserver un niveau élevé de diversité biologique pour favoriser le bon fonctionnement de l'agroécosystème et des services rendus par l'écosystème;
- Sols stables à long terme – renforcer et gérer la fertilité et l'activité biologique du sol tout en maximisant le recyclage des nutriments et de la matière organique;
- Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets – contribuer à la séquestration du carbone, réduire la consommation d'énergie, optimiser la rotation des cultures et l'agroforesterie.

Aspects socio-économiques

- Diversité du système agricole – préserver et développer les ressources génétiques dans l'exploitation par l'usage de diverses variétés de cultures et d'espèces animales;
- Haut niveau de bien-être animal – offrir aux animaux d'élevage des régimes alimentaires et des conditions de vie qui correspondent à leur rôle écologique et leur permettre d'avoir leur comportement naturel;
- Paysages esthétiques et résilients – assurer la protection, l'amélioration et l'accessibilité publique de paysages et d'éléments de paysage diversifiés sur le plan culturel et biologique;
- Capital social – contribuer à l'emploi et à l'économie rurale et interagir avec la communauté locale.

/ En cas de doute entre ce texte et la version originale en anglais, [la version anglaise](#) fait foi.